

Bureau du 2 juin 2003

Décision n° B-2003-1368

commune (s) : Lyon

objet : **Etude du schéma directeur et projet de définition du jalonnement de Lyon, site historique -
Autorisation de signature du marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2002-1004 en date du 2 décembre 2002, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution de l'étude du schéma directeur et du projet de définition du jalonnement de Lyon, site historique.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 18 avril 2003, a classé première l'offre du groupement d'entreprises Cete-Ide Aménagement pour le marché d'un montant de 49 000 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine de signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-1004 et 2003-1087, respectivement en date des 2 décembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 18 avril 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché d'étude du schéma directeur et du projet de définition du jalonnement de Lyon, site historique ainsi que tous les actes contractuels s'y référant, avec le groupement d'entreprises Cete-Ide Aménagement pour un montant de 49 000 € HT, soit 58 604 € TTC.

2° - Les dépenses à engager au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2003, 2004 et 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,